

COMTE RENDU

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron

MIS de Marennes, le 05 juillet 2019

LISTE DE PRESENCE

Membres du Comité de programmation excusés :

Collège public :

- Pascal MASSICOT, Vice-Président - PETR du Pays Marennes Oléron
- Stéphane BONNEAU, Chargé de mission – CCI de La Rochelle
- Guy PROTEAU, Vice-Président – CdC du bassin de Marennes
- Marianne PEREZ, Responsable – CFPPA

Collège privé :

- Elvina MARCOULY-JOUX, Directrice – CLLAJ 17
- Giselle MESPLE CLOTTEAU, Vice-Présidente – Association le LOCAL
- Vincent LIBNER, Vice-Président – coopérative Viti Oléron

Personnes associées présentes :

- Isabelle GEORGES, Coordinatrice LEADER – Région Nouvelle-Aquitaine
- Christine FROUIN, Chargée de mission Instruction des mesures de développement local FEADER – Région Nouvelle-Aquitaine
- Jean-Claude MERCIER, Directeur – PETR du Pays Marennes Oléron
- Michaël SPADA, animateur-Gestionnaire du programme LEADER – GAL du Pays Marennes Oléron

Membres du Comité de programmation Présentes :

| | Titulaires | | | Suppléants | | |
|---|--|----------------------|---|---|-------------------------|----------|
| Collège public | Président - Pays Marennes Oléron | Mickaël VALLET | Présent | Vice-Président - Pays Marennes Oléron | Jean-Marie PETIT | |
| | Vice-Président - Pays Marennes Oléron | Pascal MASSICOT | | Vice-Président - Pays Marennes Oléron | Grégory GENDRE | |
| | Vice-Président – CdC île Oléron | Jean-Michel MASSE | | Représentant – CdC île Oléron | Micheline HUMBERT | |
| | Représentant – CdC bassin de Marennes | Christian GUIGNET | | Vice-Président – CdC bassin de Marennes | Guy PROTEAU | |
| | Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques | Philippe BOUDEAU | Présent | Directeur - Forum des marais Atlantiques | Gilbert MIOSSÉC | |
| | Proviseur - Lycée de la mer et du littoral | Daniel CHALON | | Responsable - CFPPA | Marianne PEREZ | |
| | Chargé de mission - CCI La Rochelle | Stéphane BONNEAU | | Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan | Frédéric DIAZ | |
| | Directeur - Port de la Cotinière | Nicolas DUBOIS | | Directrice - CRPMEM | Laurie DURAND | |
| | A pourvoir | | | Agent de développement - Chambre d'Agriculture | Gabriel BELMONTE | |
| Directrice - CIAS du bassin de Marennes | Jennifer TRANCHANT | | Directeur – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre | Smail BOUFROUKH | | |
| Collège privé | Éleveur | Paul MOUSSET | Présent | Président – Association éleveurs du marais de Brouage | Frédéric GORICHON | |
| | Président MOPS – Maraicher | Benoît SIMON | | Adhérente MOPS – Maraichère | Cécile NADREAU | |
| | Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge | Charles BERTRAND | Présent | Chef d'entreprise industrielle - Ocqueteau SA | Christian MONIER | |
| | Gérant - Le petit train de st Trojan | François BARGAIN | Présent | Directeur - Novotel Thalassa Oléron | Philippe LUTZ | |
| | Entrepreneur – Club d'entreprise | Alain BOMPARD | Présent | Chef d'entreprise - Camping La Brande | Alain BARCAT | |
| | A pourvoir | | | Vice-Président – coopérative Viti Oléron | Vincent LIBNER | |
| | Directeur – GLEMO | Olivier POITEVIN | | Coordinatrice - IRFREP | Carole MACKOWIAK | |
| | Directrice - COBEMO | Sylvie LECHEVALLIER | Présente | Directeur - Hommes et savoirs | Roberto CASTILLO | Présent |
| | Directrice - CLLAJ 17 | Elvina MARCOULY-JOUX | | A pourvoir | | |
| | Directrice – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron | Barbara DAMAS | Présente | Chargée de mission - ATELEC | Line SOURBIER | |
| | Chargé de développement - MO-TV | Mathieu GILLES | Présent | Vice-Présidente – Association Le LOCAL | Giselle MESPLE CLOTTEAU | |
| | Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron | Jean Baptiste BONNIN | Présent jusqu'à 11h30 | Coordinatrice, Roule ma Frite 17 | Elsa DUJOURDY | Présente |
| | Directrice - ADCR/ADEF+ | Evelyne CHAUSSADE | Présente | Directeur Adjoint – Navicule Bleue | Stéphane GIQUELLO | Présent |
| Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes | Lionel PACAUD | Présent | Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes | Céline ROCHES | | |

QUORUM

Le double quorum a été atteint sur la base de la nouvelle composition du comité de programmation votée en début de séance, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

| Règle du double quorum | Comité du 05 juillet 2019 | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents | Minimum : 12 | Votants : 12 ¹ |
| Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé | Minimum : 6 | Votants : 10 |

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. **Annexe n°1**) et d'un dossier de lecture préalablement envoyé, une présentation a été effectuée selon l'ordre du jour suivant :

1. Décisions préalables à soumettre au comité de programmation
2. Contrepartie Régionale au programme LEADER dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle régionale
3. Avancement de la programmation pour le GAL du Pays Marennes Oléron
4. Proposition de gestion de la fin de programmation
5. Evolution du processus de sélection des dossiers
6. Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité et en programmation
7. Dossiers déposés et à sélectionner au prochain comité de programmation

DECISIONS PREALABLES A SOUMETTRE AU COMITE DE PROGRAMMATION

Suite à l'envoi par mail d'un dossier de lecture aux membres du comité de programmation le 24 juin 2019 comprenant notamment le CR du précédent comité de programmation et le Rapport Annuel de Mise en Œuvre du programme LEADER 2018, sont proposées :

- La validation du CR du Comité de programmation du 02 avril 2019
- La validation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre du programme LEADER 2018 – GAL du Pays Marennes Oléron

Par ailleurs, suite au changement de direction à l'agence pôle emploi de Saint-Pierre d'Oléron, Cynthia NERET étant remplacée par Smail BOUFROUKH, est proposée :

- La validation de l'évolution de la composition du comité de programmation avec le remplacement de Cynthia NERET par Smail BOUFROUKH.

| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | | Pour | 12 |
|--|---|------|----|
| <ul style="list-style-type: none"> • ADOPTION DU CR DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 02 AVRIL 2019 • ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2018 – GAL DU PAYS MARENNES OLERON • VALIDATION DE L'EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION AVEC LE REMPLACEMENT DE CYNTHIA NERET PAR SMAIL BOUFROUKH | Abstention | 0 | |
| | Contre | 0 | |
| | RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE | | |

CONTREPARTIE REGIONALE AU PROGRAMME LEADER DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE REGIONALE

Dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle avec les territoires, la Région prévoit pour les 52 GAL de la Nouvelle-Aquitaine une enveloppe de contrepartie aux opérations financées par le programme Leader. 280 000 € sont prévus pour le GAL du Pays Marennes Oléron pour 2018 – 2021 (dont 20% sous forme de réserve de performance mobilisable). Les conditions pour mobiliser le fonds sont :

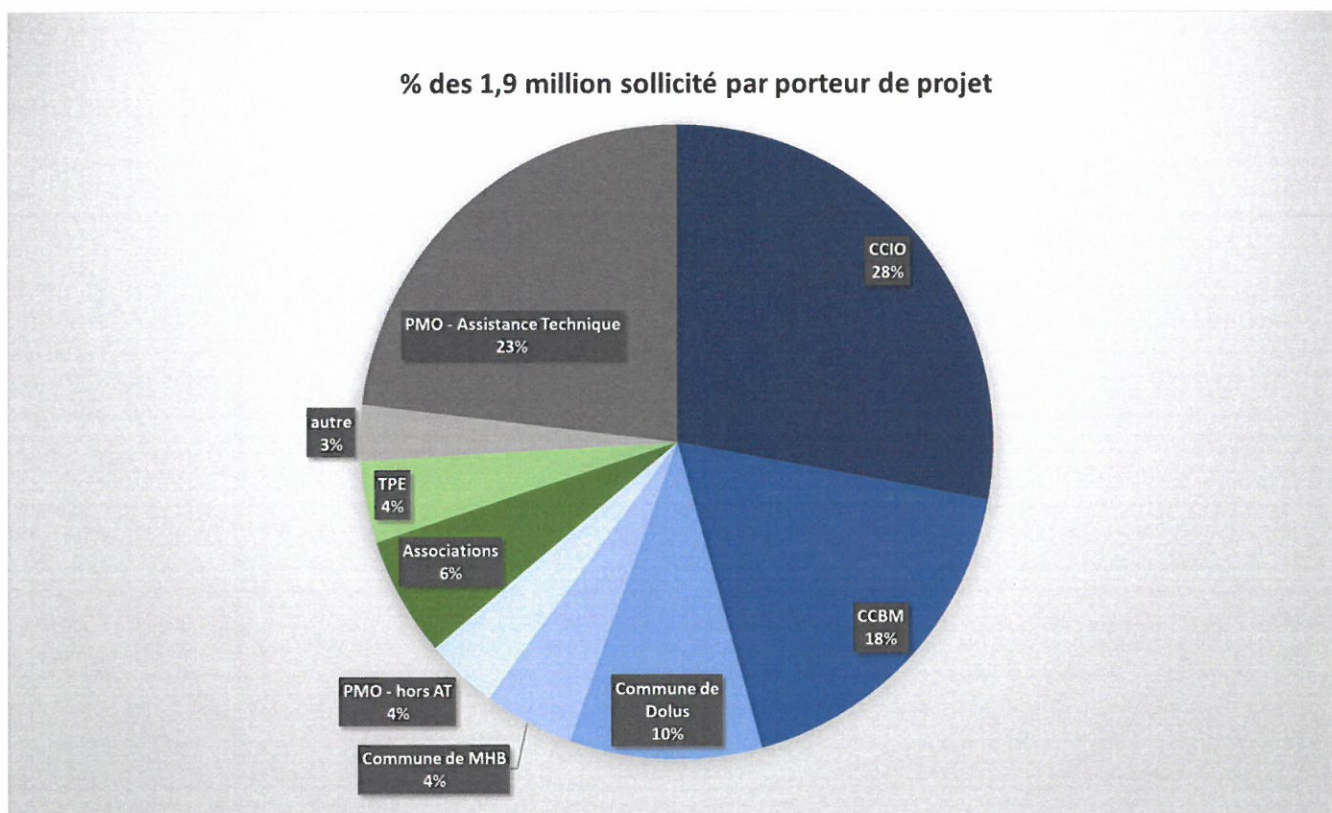
- Le projet ne peut pas prétendre directement à un autre dispositif régional
- Le projet obtient l'aval des services de la politique sectorielle concernée (aval dépendant de la concordance du projet avec les grands principes d'intervention même s'il ne peut pas directement bénéficier d'un autre dispositif. Dans ce sens, les postes d'ingénierie ou les thématiques telles que la petite enfance sont exclus.
- Le projet ne doit pas être achevé lors du vote en CP de la mobilisation de la contrepartie.

AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION POUR LE GAL DU PAYS MARENNES OLÉRON

65 dossiers « actifs » déposés à différents stades pour 128% de la maquette (1,9 million) :

| | 02 avril 2019 | 05 juillet 2019 |
|------------------------------|---------------|---------------------------|
| Païement sollicité | 10% | 10% |
| Programmé | 9% | 23% |
| Instruction Région en cours | 22% | 32% |
| Pré-instruction PMO en cours | 13% | 29% |
| Déposé et non sélectionné | 14% | 25% |
| Non déposé – attendu | 36% | 9% (assistance technique) |
| TOTAL | 104% | 128% |

Augmentation plus rapide que prévue du taux de sollicitation :



- Nouveaux dossiers non attendus
- Nouvelle demande du service instructeur d'appliquer le taux maximum d'aide publique

Surveillance des taux « réglementaires » :

- Transfert entre FA prévu > 30%, donc avenant nécessaire en 2020
- Assistance technique jusqu'en 2022 : 23% de la dépense publique hors top up (maximum 25%)

PROPOSITION DE GESTION DE LA FIN DE PROGRAMMATION

Suite à la présentation de la sollicitation de la maquette, un échange est engagé sur la gestion de la fin de la programmation.

Tout d'abord, considérant l'obligation de sélectionner les projets et de moduler l'aide en fonction exclusivement des fiches-actions et du processus de sélection, il n'est pas facilement envisageable de réduire la pression sur l'enveloppement en revoyant les montants attribués au cas par cas (le comité de programmation n'a pas cette marge de manœuvre). Cela permet au passage de préciser une tendance déjà perçue concernant le rôle du comité de programmation qui n'est pas d'arbitrer sur l'attribution des fonds mais de garantir la sélection des projets selon les règles clairement établies au préalable.

Dans cette situation, la première action importante pourrait être de ne pas appliquer le même traitement pour les dossiers déposés après ce comité de programmation afin de ne pas laisser croître davantage la pression sur la maquette.

D'ici la fin de l'année, l'équipe technique tentera de rabaisser la sollicitation de la maquette à 100% par la mobilisation de la contrepartie régionale « à la place » des fonds LEADER. Il est également envisageable que certains dossiers évoluent à la baisse avant leur programmation ou bien qu'il y ait des sous-réalisations constatées lors du paiement. Enfin, les rallonges par la Région restent une option, mais les représentantes de la Région précisent qu'il n'y a pas à ce jour de perspective dans ce sens. Pour la suite, des transferts potentiels entre mesures du FEADER ou entre GAL pourront être possibles selon les consommations. A noter que la réserve de performance est déjà attribuée dans la maquette initiale pour les GAL de l'ex-Poitou Charentes.

Dès début 2020, si la pression sur l'enveloppe n'a alors pas diminué, il conviendra de travailler en coordination avec les services de la Région et les membres du comité préparatoire sur les modalités de programmation des dossiers restants à programmer en 2020.

| POUR GERER AU MIEUX LA TENSION GRANDISSANTE SUR LA MAQUETTE DU GAL, SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | | Pour | 12 |
|--|------------|------|----|
| <ul style="list-style-type: none"> A PARTIR DU 08 JUILLET 2019, ACCUSER RECEPTION SOUS RESERVE DE FONDS DISPONIBLES APRES PROGRAMMATION DES DOSSIERS DEJA RECEPTIONNES. CETTE DECISION SERA MISE CLAIREMENT EN AVANT PAR L'ANIMATEUR DU PROGRAMME DANS TOUS SES ECHANGES, SUR LE SITE INTERNET DU PROGRAMME ET DANS LA NOUVELLE VERSION DU PROCESSUS DE SELECTION. | Abstention | 0 | |
| | Contre | 0 | |
| RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE | | | |

EVOLUTION DU PROCESSUS DE SELECTION DES DOSSIERS

Du fait d'une part de la nécessité de changer le mode de sélection des nouveaux dossiers reçus (cf. partie précédente) et d'autre part de la production d'une Note Régionale Nouvelle-Aquitaine de Procédure FEADER-LEADER², une nouvelle version du processus de sélection a été proposée et envoyée dans le dossier de lecture aux membres du comité de programmation le 24 juin 2019. La nouvelle version du processus de sélection (cf. **Annexe 2**) propose à partir du 8 juillet 2019 :

- Evolution des modalités de traitement des dossiers selon la date de dépôt
- Possibilité de solder un éventuel « reliquat » d'enveloppe via un appel à projet
- Précision de vocabulaire : on ne parle plus d'opportunité mais de sélection
- Réévaluation de la note minimale à 11 pour plus de sélection (uniquement utilisable pour les dossiers déposés à partir du 8 juillet 2019)
- Pas de rejet possible d'un projet sélectionnable

| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | | Pour | 12 |
|--|------------|------|----|
| <ul style="list-style-type: none"> MODIFICATION DU PROCESSUS DE SELECTION SUR LA BASE DES PROPOSITIONS PRESENTÉES, APPLICABLE A COMPTER DU 08 JUILLET 2019 | Abstention | 0 | |
| | Contre | 0 | |
| RESULTAT DU VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITE | | | |

La nouvelle version du processus de sélection, valable à compter du 08 juillet 2019, est disponible en **annexe 2**.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

La présentation des dossiers et des notations proposées par le Comité préparatoire était disponible dans le dossier de lecture (CR du comité préparatoire du 12 juin 2019) envoyé le 24 juin 2019 et en **annexe 3** du présent CR du comité de programmation.

1. CAMION DE LA SANTE

Examen pour sélection

| | |
|----------------------------|---|
| Maitre d'ouvrage : | Groupement hospitalier de territoire Atlantique Nord 17 – Centre hospitalier de Rochefort |
| Dépenses présentées : | 74 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 20 000 € de la fiche N°6 |

Principaux éléments de débat :

- Bon accueil de l'idée notamment du fait de la bonne identification des besoins et de la cible.
- Beaucoup de questions demeurent, notamment sur la complémentarité avec les services et les locaux disponibles localement (hôpitaux de St-Pierre et Marennes, MIS, etc.), sur l'utilité d'investir dans un camion plutôt que dans des moyens humains supplémentaires, etc.

² Notes clarifiant les attentes concernant les modalités de sélection des projets (suite à une enquête de la Commission Européenne de 2016 soulignant les carences en termes de sélection lors de la précédente programmation)

- Même si les membres sont conscients que les activités peuvent se définir aussi chemin faisant, il est attendu une conception plus aboutie du projet avant son démarrage (lieux de permanences, mise en avant de la complémentarité avec l'offre existante, etc.)
- Il est rappelé la forte attente d'approche partenariale dans les projets soutenus dans le cadre du programme LEADER. Ainsi, la conception plus aboutie du projet doit se faire à travers une concertation forte avec les partenaires locaux. Le rapprochement avec le CLS de la CCIO est nettement plus abouti qu'avec celui du CIAS du Bassin de Marenes. Le CLS du bassin de Marenes reprend à la rentrée 2019.

| | | |
|--|------------|----|
| CONSIDERANT LE RAPPROCHEMENT DU PORTEUR DE PROJET AVEC TOUS LES PARTENAIRES LOCAUX COMME UN PREALABLE A L'ETUDE DU PROJET, SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : • REPORT DE L'ETUDE DU PROJET EN SELECTION AU PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION SOUS RESERVE QUE LE PROJET AIT ETE RETRAVAILLE AVEC UNE FORTE APPROCHE PARTENARIALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CONCERNE | Pour | 12 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : AVIS FAVORABLE AU REPORT DE L'ETUDE DU PROJET A L'UNANIMITE | | |

2. VALORISATION DU SENTIER DES NAISSANCES DE DOLUS D'OLERON

Examen pour sélection

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | Commune de Dolus d'Oléron |
| Dépenses présentées : | 18 500 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 12 400 € de la fiche N°4 |

| | | |
|--|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : SELECTION DU PROJET AVEC 13 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP | Pour | 10 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

Remarque : Jean-Baptiste BONNIN et Sylvie LECHEVALLIER, tous deux impliqués dans le projet, sont sortis de la salle le temps des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

3. MEDIA CIRCUS

Examen pour sélection et programmation

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | Association Marenes Oléron TV |
| Dépenses retenues : | 56 210,04 € TTC |
| Taux d'aide publique : | 100 % |
| Montant LEADER maximum : | 44 335,23€ de la fiche N°7 |

Principaux éléments de débat :

- Regret exprimé que l'évènement n'ait pas été ouvert au public
- Dépenses du projet jugées particulièrement élevées notamment du fait de la gratuité totale de l'évènement pour tous les participants
- Les remarques ci-dessus sont à relativiser en considérant le fait que 1) le projet entre pleinement dans la stratégie, 2) l'association a dû abandonner un projet à cause des difficultés rencontrées sur le programme LEADER jusqu'en 2018, 3) l'association qualifiée de droit public a fourni un travail conséquent et riche d'enseignements pour répondre aux exigences du respect des règles de la commande publique pour les projets de plus de 25 000 € HT de structures OQDP.

| | | |
|--|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : • SELECTION DU PROJET AVEC 14 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 44 335,23€ DE FEADER • TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | Pour | 10 |
| | Abstention | 1 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE ET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL A 44 335,23 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | |

Remarque : Mathieu GILLES, impliqué dans le projet, est sorti de la salle le temps du débat et des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

4. DECOUVERTE DU MARAIS AVEC DES CANOËS-BARQUES A PROPULSION ELECTRIQUE

Examen pour sélection

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | Oléron Stand Up Paddle |
| Dépenses présentées : | 27 782,65 € TTC |
| Montant LEADER sollicité : | 11 120 € de la fiche N°2 |

Principaux éléments de débat :

- Approche du projet essentiellement touristique avec pour objectif de toucher un nouveau public. Même si l'ambition environnementale ou de développement durable n'est pas première, le projet a le mérite de proposer une nouvelle activité mettant en valeur le milieu naturel de l'île d'Oléron.
- Porteur de projet ouvert aux formations environnementales proposées localement

| | | |
|--|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 12 |
| SELECTION DU PROJET AVEC 15 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

5. REHABILITATION DU SITE DU MOULIN DES LOGES A SAINT JUST LUZAC

Examen pour sélection

| | |
|----------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes du bassin de Marennes |
| Dépenses présentées : | 200 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 40 000 € de la fiche N°4 |

Principaux éléments de débat :

- Dans le cadre des travaux, une attention nécessaire devra être apportée aux chauves-souris protégées qui occupent le site.

| | | |
|---|------------|---|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 9 |
| SELECTION DU PROJET AVEC 9 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

Remarque : Mickaël VALLET, Alain BOMPARD, Lionel PACAUD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

6. SCHEMA D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

Examen pour sélection

| | |
|----------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes du bassin de Marennes |
| Dépenses présentées : | 20 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 6 000 € de la fiche N°8 |

| | | |
|--|------------|---|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 9 |
| SELECTION DU PROJET AVEC 12 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

Remarque : Mickaël VALLET, Alain BOMPARD, Lionel PACAUD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

7. MOBILITE LOCALE INNOVANTE EN OLÉRON

Examen pour sélection

| | |
|----------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes de l'île d'Oléron |
| Dépenses présentées : | 105 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 84 000 € de la fiche N°3 |

Principaux éléments de débat :

2 remarques donnant suite à 2 abstentions :

- Surprise de voir une demande de financement pour ce projet étant données les moyens supplémentaires obtenus sur la thématique dans le cadre de Oléron 21.
- Présentation du projet difficile à appréhender.

| | | |
|--|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 10 |
| | Abstention | 2 |
| | Contre | 0 |
| SELECTION DU PROJET AVEC 18 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP | | |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

8. RECRUTEMENT MANAGER CENTRES-BOURGS

Examen pour sélection et programmation

| | |
|--------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes de l'île d'Oléron |
| Dépenses retenues : | 135 089,95 € HT |
| Taux d'aide publique : | 100 % |
| Montant LEADER maximum : | 100 000 € de la fiche N°5 |

| | | |
|---|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 12 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • SELECTION DU PROJET AVEC 12 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 100 000 € DE FEADER • TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE ET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 100 000 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | |

9. RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGE(E) DE MISSION CENTRALITE SUR LE PERIMETRE DE LA CdC DU BASSIN DE MARENNES

Examen pour sélection et programmation

| | |
|--------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes du bassin de Marennes |
| Dépenses retenues : | 126 500 € HT |
| Taux d'aide publique : | 100 % |
| Montant LEADER maximum : | 100 000 € de la fiche N°5 |

| | | |
|---|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 10 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| <ul style="list-style-type: none"> • SELECTION DU PROJET AVEC 13 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 100 000 € DE FEADER • TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE ET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALE A 100 000 € - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | |

Remarque : Mickaël VALLET et Alain BOMPARD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

Départ de Jean-Baptiste BONNIN remplacé par Elsa DUJOURDY, sa suppléante, pour les votes suivants.

10. FESTIVAL LES CULTURES FRANCOPHONES 2019 – 10^{ÈME} EDITION**Examen pour sélection**

| | |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | Commune de Marennes-Hiers-Brouage |
| Dépenses présentées : | 55 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 20 000 € de la fiche N°5 |

Les éditions 2016, 2017 et 2018 devaient faire l'objet de 3 demandes LEADER pour un total de 20 000 euros de subvention (seuil de vigilance à 10 000 € jusqu'en 2018 pour la 1^{ère} demande concernant les festivals et application de la dégressivité pour les deux éditions suivantes). Pour des raisons de gestion, ce dossier se substitue aux dossiers de 2016 et 2017 déjà déposés et correspondant au montant total initialement envisagé pour la période 2016 à 2018.

| | | |
|--|------------|----|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 11 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| SELECTION DU PROJET AVEC 13 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP | | |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

Remarque : Mickaël VALLET, impliqué dans le projet, est sorti de la salle le temps du débat et des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

11. MISE EN ŒUVRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA DEFINITION D'UNE OFFRE DE TOURISME GENEALOGIQUE**Examen pour sélection**

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | PETR du Pays Marennes Oléron |
| Dépenses présentées : | 12 205 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 9 764 € de la fiche N°9 |

| | | |
|--|------------|---|
| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | Pour | 9 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| SELECTION DU PROJET AVEC 17 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP | | |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE | | |

Remarque : Mickaël VALLET, Alain BOMPARD et Lionel PACAUD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

12. PRESERVATION DU PATRIMOINE MARITIME LOCAL**Examen pour programmation**

| | |
|--------------------------|------------------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | Association les lasses marennaises |
| Dépenses retenues : | 20 820,06 € TTC |
| Taux d'aide publique : | 94,34 % |
| Montant LEADER maximum : | 2 913,28 € de la fiche N°5 |

Principaux éléments de débat :

Le projet a été à nouveau étudié selon la grille de sélection car il a fortement évolué par rapport à la demande initiale (cf. le détail dans la présentation projetée – **Annexe n°1**)

| | | |
|--|------------|----|
| <ul style="list-style-type: none"> • REVISION DE LA NOTE A LA BAISSÉ : 11 POINTS • PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 2 913,28 € DE FEADER • TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALÉ A 94.34% | Pour | 10 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNE ET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : | | |
| - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGALÉ A 2 913,28 € | | |
| - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALÉ A 94,34% | | |

Remarque : Mickaël VALLET et Alain BOMPARD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

13. REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN VUE D'Y CREER UNE LIBRAIRIE

Examen pour programmation

| | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | Commune de Marennes-Hiers-Brouage |
| Dépenses retenues : | 36 725 € HT |
| Taux d'aide publique : | 100 % |
| Montant LEADER maximum : | 29 380 € de la fiche N°6 |

| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | | Pour | 11 |
|--|---|------------|----|
| • | PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 29 380 € DE FEADER | Abstention | 0 |
| • | TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : | | | |
| - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL A 29 380 € | | | |
| - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | | |

Remarque : Mickaël VALLET, concerné par le projet, est sorti de la salle le temps du débat et des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

14. ASSISTANCE TECHNIQUE 2018

Examen pour programmation

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Maitre d'ouvrage : | PETR du Pays Marennes Oléron |
| Dépenses retenues : | 65 514,92 € HT |
| Taux d'aide publique : | 100 % |
| Montant LEADER maximum : | 44 550,16 € de la fiche N°10 |

| SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION : | | Pour | 10 |
|--|--|------------|----|
| • | PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION MAXIMALE A HAUTEUR DE 44 550,16 € DE FEADER | Abstention | 0 |
| • | TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | Contre | 0 |
| RESULTAT DU VOTE : PROJET PROGRAMME AUX CONDITIONS SUIVANTES : | | | |
| - MONTANT MAXIMAL DE FEADER EGAL A 44 550,16 € | | | |
| - TAUX D'AIDE PUBLIQUE DU DOSSIER SUR L'ASSIETTE LEADER EGALE A 100% | | | |

Remarque : Mickaël VALLET, Alain BOMPARD, concernés par le projet, sont sortis de la salle le temps du débat et des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

DOSSIERS DEPOSES ET A SELECTIONNER AU PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

| | |
|----------------------------|--|
| Intitulé du projet : | Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Développement local et francophonie sur le périmètre de la Communauté de communes du Bassin de Marennes |
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes du bassin de Marennes |
| Dépenses présentées : | 69 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 55 200 € de la fiche N°8 |

| | |
|----------------------------|---|
| Intitulé du projet : | Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission culture sur le périmètre de la Communauté de commune du Bassin de Marennes |
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes du bassin de Marennes |
| Dépenses présentées : | 69 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 55 200 € de la fiche N°5 |

| | |
|----------------------------|--|
| Intitulé du projet : | Construction d'un bowl sur le site de la Cailletière de Dolus d'Oléron |
| Maitre d'ouvrage : | Communauté de communes du bassin de Marennes |
| Dépenses présentées : | 146 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 30 000 € de la fiche N°6 |

| | |
|----------------------------|---|
| Intitulé du projet : | Diversification de l'exploitation agricole par la création d'un atelier de transformation fromagère |
| Maitre d'ouvrage : | EARL le Pelard |
| Dépenses présentées : | 65 000 € HT |
| Montant LEADER sollicité : | 20 800 € de la fiche N°1 |

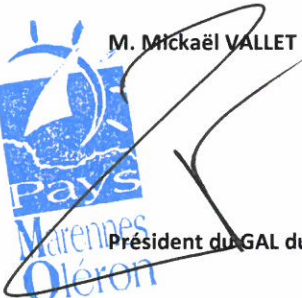
DATES

- La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le 28 novembre 2019 (lieu à confirmer).

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marenes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marenes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12
Michaël SPADA, leader@marenes-oleron.com

Fait à Marenes, le 26 juillet 2019

M. Michaël VALLET

Président du GAL du Pays Marenes Oléron